



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

ANNEXE 26

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par la S.A. Société Wallonne du Logement rue de l'Ecluse, 21 à 6000 Charleroi.

Le terrain concerné est situé Rue Emile Carlier à 7800 Ath, et cadastré 1^{ère} division section C parcelle 123 A 2.

Le projet vise à implanter 20 logements composés de maisons pavillonnaires et mitoyennes, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Article R.IV.40-1, §1^{er}, 7: demande de permis d'urbanisme avec création de voirie;
- Article R.IV.40-2, §1^{er}, 2: construction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, R.IV.40-1 §1^{er} 7°, R.IV.40-2 §1^{er} 2° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 17h (**de 08h à 12h du 1^{er} juillet au 26 août inclus**)
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

L'enquête publique est ouverte le 19/08/2019 et clôturée le 19/09/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ath, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par télécopie au numéro 068/68 10 89
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1^{er} étage du centre administratif.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU/2019/0192. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête, qui aura lieu le 19/09/2019 à 11h00 à l'Administration communale, service urbanisme, 1^{er} étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 09/08/2019

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

